

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

19 septembre 2006

SOMMAIRE

A & G Investments S.A., Luxembourg.....	83753	G3F S.A., Bettembourg.....	83739
A & G Investments S.A., Luxembourg.....	83753	Ginco S.A., Bereldange.....	83758
A & G Investments S.A., Luxembourg.....	83754	Goldenbury (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	83737
Acmar International S.A., Luxembourg.....	83755	Goodison Real Estate, S.à r.l., Luxembourg.....	83759
AFET (Poland) S.A., Luxembourg.....	83720	Grant Thornton Fiduciaire S.A., Luxembourg ...	83758
Air Filters Europe S.A., Luxembourg.....	83743	H/H-Stadtwerkefonds KGaA, Luxembourg.....	83719
Albemarle Equity S.A., Luxembourg.....	83739	Hakapi Charter S.A., Luxembourg.....	83752
Alpinist S.A., Grevenmacher.....	83714	Heat Transfer Re Services S.A., Luxembourg.....	83752
Amethyst Maritime S.A., Luxembourg.....	83755	Hol-Maritime I S.A., Luxembourg.....	83756
Antic Floors, S.à r.l., Foetz.....	83720	Hol-Maritime II S.A., Luxembourg.....	83756
Ataraxie Holding S.A., Luxembourg.....	83751	Hol-Maritime III S.A., Luxembourg.....	83757
B & B Investments S.A., Luxembourg.....	83752	Holland Park Estate S.A., Luxembourg.....	83741
Bain Capital Integral Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg.....	83750	HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg.....	83758
Bain Capital Integral Investments, S.à r.l., Luxem- bourg.....	83750	I.T.M.A. S.A., I.T. & Management Associates, Windhof.....	83743
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	83751	Information Business Integration S.A., Luxem- bourg.....	83738
Bi-Invest S.A., Luxembourg.....	83744	Intercapital S.A., Luxembourg.....	83750
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels S.A., Remerschen.....	83737	International Enterprise Consultants S.A., Luxem- bourg.....	83739
Cadranor S.A., Luxembourg.....	83742	International Global Fund Management (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg.....	83715
Carrefour S.A., Luxembourg.....	83754	International Yacht and Motor Charter Services S.A., Luxembourg.....	83755
Central Asian Flour S.A., Luxembourg.....	83753	Jet Cruise S.A., Luxembourg.....	83752
Cloridam Investment S.A., Luxembourg.....	83745	Kamps Food Retail Investments S.A., Luxembourg	83744
Co-Ventures S.A., Luxembourg.....	83714	LBC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	83750
Comfort Immo S.A., Wasserbillig.....	83754	Listro Holding S.A., Luxembourg.....	83741
Creasol S.A., Foetz.....	83738	Lorber S.A., Remerschen.....	83737
Décor 2000 - Renovalux S.A., Noertrange.....	83742	Los Indios, S.à r.l., Hesperange.....	83739
Dikama Holding S.A., Luxembourg.....	83742	Lux Chemical Invest S.A., Luxembourg.....	83742
Electrofin S.A.H., Luxembourg.....	83737	Lux Investments Company S.A., Luxembourg ...	83759
Emerald Maritime S.A., Luxembourg.....	83755	Luxautec, A.G., Luxembourg.....	83715
Entreprise de Construction Herschbach Frères, S.à r.l., Medernach.....	83753	Luxautec, A.G., Luxembourg.....	83719
Etoile Deuxième, S.à r.l., Luxembourg.....	83749	Matériaux d'autrefois S.A., Foetz.....	83738
Etoile Première, S.à r.l., Luxembourg.....	83742	Matrix St Etienne Holdco, S.à r.l., Luxembourg ..	83743
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg.....	83720	Matrix St-Laurent-de-Mure, S.à r.l., Luxembourg.	83757
Flow Creative Company S.A., Luxembourg.....	83720	Michelle Participations Immobilières S.A., Luxem- bourg.....	83751
FMP Italy, S.à r.l., Luxembourg.....	83752	Mondeltone S.A., Luxembourg.....	83745
Forge Holding S.A., Luxembourg.....	83751		

Most Quattro S.A., Luxembourg	83744	S.à r.l., Luxembourg	83754
Mykherinos Invest S.A., Luxembourg	83738	Socimmo S.A., Luxembourg	83760
Noga S.A.H., Luxembourg	83738	Softec S.A., Brouch	83757
Nord-Immo, S.à r.l., Windhof	83743	Soluca, S.à r.l., Windhof	83744
Obliholding S.A., Luxembourg	83760	Somainvest S.A., Luxembourg	83760
Omnicom Lux S.A., Luxembourg	83759	Starsun S.A., Troisvierges	83743
Omnicom Lux S.A., Luxembourg	83759	Swiss Life (Luxembourg) S.A., Strassen	83760
Omnicom Lux S.A., Luxembourg	83759	Telekurs (Luxembourg) S.A., Bertrange	83750
Pearl Maritime S.A., Luxembourg	83756	Tote Investments Holding S.A., Luxembourg	83715
Peninsula S.A., Luxembourg	83757	Tote Investments Holding S.A., Luxembourg	83715
SOFEA S.A., Société Financière European Appraisers, Luxembourg	83737	Turf Développement S.A., Luxembourg	83751
Société Européenne de Communication Sociale,		Vip Domotec Benelux S.A., Leudelange	83756
		World Motors Red S.C.A., Luxembourg	83760

ALPINIST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.
H. R. Luxemburg B 53.863.

Auszug aus der Generalversammlung vom 5. Juli 2006

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers werden bis 2010 verlängert.

Verwaltungsrat:

- Frau Monique Maller mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, rue Ste Zithe 12;
- Frau Cornelia Spuijbroek, wohnhaft in L-6760 Grevenmacher, rue de Münschecker;
- Fräulein Iris Hof, wohnhaft in NL-7545 am Enschede, Willem Kalfstraat 16.

Prüfungskommissar:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxemburg.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073701.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CO-VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxemburg B 48.838.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 29 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 29 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Pierre Voos, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073913.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.655.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 6 juin 2006 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires: M. Frédéric Fasel, M. Yves Martignier, M. Pierre-Alain Eggly, M. Stelios Americanos, M. Pierre Etienne, M. Jerry Hilger et Mme Michèle Berger.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour INTERNATIONAL GLOBAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067350.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.116.

Le bilan pour la période du 24 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(071657.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TOTE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 98.116.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature.

(071656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUXAUTEC, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1456 Luxembourg, 86, rue de l'Egalité.
H. R. Luxemburg B 117.819.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Sind erschienen:

1.- Herr Jean-Jacques Rauchs, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.

2.- Herr Markus Feit, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Hauptstrasse 123.

Welche Komparenten vertreten wie eingangs erwähnt, beschlossen haben zwischen ihnen eine Aktiengesellschaft zu gründen mit folgenden Statuten:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Form, Name der Gesellschaft. Zwischen den obengenannten Komparenten und all jenen Personen, welche Inhaber der Anteile werden, welche hiermit geschaffen werden, wird eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft (die «Gesellschaft») gegründet. Diese Aktiengesellschaft unterliegt der Gesetzgebung des Großherzogtums Luxemburg («Luxemburg») und den Bestimmungen dieser Satzung.

Die Aktiengesellschaft trägt den Namen LUXAUTEC.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort innerhalb des Gemeinde verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen. Diese provisorischen Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Gesellschaftssitzes, die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind, auszuführen und bekannt zu geben.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Fachplanungen und allgemeinen Beratungsdienstleistungen sowie Bauüberwachung und Koordination in den Bereichen:

- Automatisierung;
- Mess- u. Regelungstechnik;
- E-Technik;
- IT/ Netzwerktechnik;

sowie der gesamten technischen Gebäudeausrüstung (TGA) und Maschinenteknik im Allgemeinen.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Errichtung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt diese Tätigkeiten sowohl im Großherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt im In- und Ausland Zweigniederlassungen zu eröffnen.

Art. 4. Dauer der Gesellschaft. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäss den gesetzlichen Bestimmungen aufgelöst werden.

Kapitel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist in dreihundert-zehn (310) Aktien eingeteilt ohne Nominalwert.

Unter den Gesellschaftern sind die Aktien frei übertragbar.

Die Übertragung und Abtretung von Aktien an Nichtgesellschafter unterliegen der vorherigen Zustimmung durch den Verwaltungsrat. Andere Gesellschafter haben Vorkaufsrecht.

Jede Abtretung oder Übertragung von Aktien, die den Vorschriften dieses Artikels zuwiderhandelt, ist nichtig und entfaltet keine Wirkung gegenüber der Gesellschaft, welche diese nicht anerkennen wird. Der Zessionar oder der Erwerber wird zur Ausübung von Rechten aus übertragenen Aktien nicht zugelassen, welche bei Zuwiderhandlung zu diesen Vorschriften abgetreten oder übertragen wurden, und werden ohne jegliche Einschränkung zur Teilnahme an Generalversammlungen der Gesellschafter und zum Erhalt von Dividenden nicht zugelassen.

Art. 6. Form der Aktien. Die Aktien sind Namensaktien.

Kapitel III. - Verwaltungsrat

Art. 7. Verwaltungsrat. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Gesellschafterversammlung gewählt, die auch die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder festlegt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleiben im Amt bis zur Wahl ihres Nachfolgers. Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 8. Verwaltungsratssitzungen. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestimmen.

Er kann ebenfalls einen Sekretär bestimmen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und der für die Sitzungsprotokolle der Gesellschafterversammlung und der Verwaltungsratssitzungen zuständig ist.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung des Vorsitzenden und ebenso jedes mal dann, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder die Einberufung verlangen.

Der Verwaltungsratsvorsitzende führt den Vorsitz der Gesellschafterversammlungen und der Verwaltungsratssitzungen; in seiner Abwesenheit wird die Gesellschafterversammlung oder der Verwaltungsrat mit einer Mehrheit der Stimmen ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen, welches den Vorsitz der Versammlung führen wird.

Die schriftliche Einberufung aller Verwaltungsratssitzungen muss mindestens eine Woche vor der Sitzung an alle Verwaltungsratsmitglieder verschickt werden, mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen oder im Falle des Einverständnisses aller Personen, die an der Sitzung teilnehmen können.

Die Einberufung gibt den Ort, die Zeit und die Tagesordnung der Sitzung an.

Durch schriftliches Einverständnis aller Verwaltungsratsmitglieder per Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik kann auf die Einberufung verzichtet werden.

Es bedingt keiner speziellen Einberufung für Sitzungen, für welche das Datum und der Sitzungsort im Voraus durch Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt worden sind.

Jede Verwaltungsratssitzung findet in Luxemburg statt oder an einem anderen Ort, welcher von Zeit zu Zeit vom Verwaltungsrat bestimmt werden kann.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Telefax oder durch jede Art von Fernmeldetechnik Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher von allen Verwaltungsratsmitgliedern gefasster Entschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer rechtmäßig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat gefasst worden.

Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten.

Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes Dokument ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zu unterschreiben.

Art. 9. Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen. Die Sitzungsprotokolle der Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Versammlung unterschrieben. Die Vollmachten sind den Protokollen beizufügen. Die Abschriften und Auszüge von Protokollen, welche vor Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder zweckdienlich ist. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Übertragung von Vollmachten. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein oder an mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Gesellschafter sein müssen aber Gesellschafter sein können. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates, wobei jeweils die eine Unterschrift, diejenige des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss als derjenigen Person auf deren Namen die entsprechende Handlungsmächtigung erteilt ist, oder aufgrund einer schriftlichen Vollmacht des Verwaltungsrates durch die einzelne Unterschrift der Person, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat Unterschriftsbefugnisse im Rahmen dieser Befugnisse übertragen hat.

Art. 13. Kommissare. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem Kommissar, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter.

Der Kommissar wird durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren ernannt und bleibt auf seinem Posten bis zur Wahl seines Nachfolgers. Er ist wiederwählbar; die Gesellschafter-Versammlung kann sein Mandat zu jeder Zeit mit oder ohne Grund widerrufen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter. Sie hat alle Befugnisse, welche das Gesetz und diese Satzung ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Gesellschafterversammlung. Die jährliche Gesellschafterversammlung tritt zusammen am ersten Dienstag des Monats mai eines jeden Jahres um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort, welcher in der Einberufung angegeben ist. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die jährliche Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 16. Andere Gesellschafterversammlungen. Der Verwaltungsrat kann andere Gesellschafterversammlungen einberufen. Diese Versammlungen müssen auf Anfrage von Aktionären abgehalten werden, die mindestens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Wenn Fälle von höherer Gewalt eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat abgewogen werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Gesellschafterversammlung, im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Wahl. Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder vom Kommissar in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Außer im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von fünfzig Prozent des Gesellschaftskapitals und eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 18. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat bereitet die Jahresrechnung entsprechend den luxemburgischen Rechtsvorschriften und den Buchhaltungsregeln vor.

Art. 19. Gewinnausschüttung. Von dem in der Bilanz ausgewiesenen Reingewinn sind 5% abzuziehen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Auf Empfehlung des Verwaltungsrates wird die Gesellschafterversammlung über die Ausschüttung des Saldos des Reingewinnes entscheiden.

Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Gesellschafter als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlich festgelegten Bedingungen eine Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. - Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschafterversammlung kann zu jeder Zeit unter denselben Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit wie die, die für eine Satzungsänderung erforderlich sind, die Auflösung der Gesellschaft entscheiden, außer bei anderslautenden Gesetzesbestimmungen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. - Geltendes Recht

Art. 21. Geltendes Recht. Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 15. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Übergangsbestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und wird am letzten Tag des Monats Dezember 2006 enden.

2.- Die erste Generalversammlung wird mithin im Jahre 2007 stattfinden.

Zeichnung und Zahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Statuten durch die Komparenten wie eingangs erwähnt, werden die Aktien wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Jean-Jacques Rauchs, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
2.- Herr Markus Feit, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total der Aktien: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht worden ist, der dieses hiermit bestätigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Kosten

Die Auslagen, Kosten und Honorare jedweder Art welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden abgeschätzt auf 1.550,- EUR.

Aussergewöhnliche Generalversammlung

Die Komparenten vertreten wie eingangs erwähnt welche das gesamte Kapital vertreten und sich als rechtsgültig einberufen erklären, haben sich in einer außergewöhnlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nachdem sie festgestellt haben, dass die Versammlung rechtsgültig einberufen wurde, haben sie einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier festgesetzt. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

Kategorie A:

Herr Jean-Jacques Rauchs, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.
Frau Odile Rauchs-Ries, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in L-7470 Saeul, 9, rue de Mersch.

Kategorie B:

Herr Markus Feit, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Hauptstrasse 123.
Frau Sabine Feit, Gesellschafterin, wohnhaft in D-66571 Eppelborn, Hauptstrasse 123.

2. Zum Kommissar wird ernannt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ABAX AUDIT, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, mit Sitz in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy, (R.C.S.L. B 27.761.).

3. Gemäss den Bestimmungen der Statuten und des Gesetzes über die Gesellschaften ermächtigt die außergewöhnliche Generalversammlung den Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem seiner Mitglieder zu übertragen.

4. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und einem Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B, wovon mindestens eine Unterschrift die des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes sein muss, auf dessen Namen die Handlungsermächtigung erteilt wird.

5. Der Gesellschaftssitz ist in L-1456 Luxemburg, 86, rue de l'Egalité.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-J. Rauchs, M. Feit, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 154S, fol. 28, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 6. Juli 2006.

P. Decker.

(073528.5/206/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUXAUTEC, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1456 Luxemburg, 86, rue de l'Egalité.

H. R. Luxemburg B 117.819.

Auszug der Verwaltungsratssitzung vom 30. Juni 2006

Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft LUXAUTEC, welche sich rechtsgültig einberufen erklären um Nachfolgendes zu beschließen:

Erster und einziger Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, im Einverständnis mit der außerordentlichen Generalversammlung vom heutigen 30. Juni 2006, gemäss Artikel 11 der Satzungen,

Herrn Markus Feit, Diplom-Ingenieur, vorbenannt, mit der täglichen Geschäftsführung, sowie der Vertretung der Gesellschaft im Zuge dieser täglichen Geschäftsführung zu beauftragen.

Luxemburg-Eich, den 6. Juli 2006.

Für beglaubigten Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073528.6//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

H/H-STADTWERKEFONDS KGaA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.

R. C. Luxemburg B 104.637.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(071708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FLOW CREATIVE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.890.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071748.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

EUROPEENNE DE COURTAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 61.200.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ANTIC FLOORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 87.099.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071758.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AFET (POLAND) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.820.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty second day of June.

Before Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1) S.C.I. VENDOME COMMERCES, a société civile immobilière à capital variable incorporated in France, registered with the Trade Register of Nanterre under number R.C.S. 431 980 275, with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, France, represented by M^e Laurent Schummer by virtue of a proxy given on 16 June 2006;

2) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, registered with the Registry of Commerce and Trade of Luxembourg under the number B 109.566, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, represented by its general partner EUROPEAN RETAIL VENTURE, represented by M^e Laurent Schummer by virtue of a proxy given on 19 June 2006; and

3) TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme incorporated in Luxembourg, registered with the Registry of Commerce and Trade of Luxembourg under B 93.081, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, represented by M^e Laurent Schummer by virtue of a proxy given on 12 June 2006.

The above mentioned proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter - I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a public limited company («société anonyme») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of AFET (POLAND) S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into sixteen thousand (16,000) shares with no par value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. The Company may be funded by shareholders by way of shareholder loan or advances whether in certificated or non-certificated form (the «Rights») as agreed upon from time to time between the Company and the shareholders.

Art. 6. Form of Shares, Share Register. The shares will be and remain in the form of registered shares. The Company may issue multiple registered share certificates.

The Company shall maintain a registered shares shareholders' register which may be examined by any shareholder and which will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Transfer of Shares and Rights. For the purposes of this Article 7:

«Associated Company» means, in relation to any company, any Holding Company of that company, any Subsidiary of that company or any other Subsidiary of any such Holding Company (but, in the case of a shareholder, shall exclude the Company).

«Business Day» means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Luxembourg or France.

«Holding Company» means, in relation to a company, a company which directly or indirectly (i) holds a majority of the voting rights of that company, or (ii) has the right to appoint or remove a majority of its board of directors or managers, or (iii) controls alone, or pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with others, a majority of the voting rights in that company.

«Subsidiary» means, in relation to a company (the first company), a company (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly (i) holds a majority of the voting rights in the second company, or (ii) has the right to appoint or remove a majority of the second company's board of directors or managers, or (iii) controls alone, or pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with others, a majority of the voting rights in the second company.

For the purpose of these Articles, a «Qualified Investor» means a company of good reputation, integrity and creditworthiness, which has the necessary knowledge, experience and means to understand the risks inherent to transactions based on shares, loans and other financial instruments. An entity shall be deemed to be a Qualified Investor if it or the entity controlling more than fifty per cent (50%) of its share capital is an institutional investor (including insurance companies and public bodies). An entity shall be deemed not to be a Qualified Investor if such entity or the entity controlling more than fifty per cent (50 per cent.) of its share capital is a national of a non-cooperative country or territory (NC-

CTs) listed by the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF or GAFI), as such list is amended from time to time.

7.1 Limitations on Transfer and Encumbrance

Save as expressly provided in this Article 7, no shareholder shall:

- (i) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its shares or any interest in any of its shares;
 - (ii) sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its shares or any interest in its shares; or
 - (iii) enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its shares,
- in each case without the prior written consent of the other shareholders.

7.2 Transfers to Associated Companies

Any shareholder may, at any time, transfer all of its shares and Rights (if any) to an Associated Company on giving prior written notice to the other shareholders. The selling shareholder will remain jointly and severally liable with the Associated Company to which the shares and Rights (if any) are being transferred. An Associated Company must be under an obligation to retransfer the relevant shares and Rights (if any) to the shareholder or another Associated Company of that shareholder immediately if it ceases to be an Associated Company.

7.3 Right of First Offer

If a shareholder (the «Selling Shareholder»), at any time after the first anniversary of the date upon which the Company acquires an interest in NEWCO II («Target»), wishes to sell all (but not some only) of the shares and Rights (if any) held by it and its Associated Companies (together, the «Offered Interests»), it shall first be required to make an offer to the other shareholders (the «Remaining Shareholders») in an irrevocable written notice (the «Transfer Notice») sent to the Remaining Shareholders and copied to the Company setting out (i) the details of the Offered Interests, (ii) the price for the Offered Interests, (iii) the estimated value of the investment in the Target and (iv) any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»). The Remaining Shareholders shall, within 20 Business Days of dispatch of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (an «Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full.

On accepting an offer, a Remaining Shareholder shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Interests. If only one Remaining Shareholder accepts an offer, such Remaining Shareholder shall buy all of the Offered Interests. If both Remaining Shareholders accept an offer, they shall buy the Offered Interests on a pro rata basis determined by reference to their existing shareholdings and Rights (if any). All sales of an Offered Interest shall be carried out on the terms and for the price set out in the Transfer Notice.

If neither of the Remaining Shareholders accepts the offer in respect of an Offered Interest or if both of the Remaining Shareholders fail to respond to the offer by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free (subject to the terms of this Article) to sell the Offered Interest (in whole but not in part) to a third party who is a Qualified Investor (a «Third Party Purchaser») for not less than 95 per cent, of the price proposed initially to the Remaining Shareholders and otherwise on terms no more favourable than the Terms for a period of up to 6 months from the Offer Deadline, failing which the Selling Shareholder must go through the procedure set out in this Article again if it wishes to sell the Offered Interest after such 6 month period.

Each Remaining Shareholder shall be entitled to require that the Third Party Purchaser acquires all of its shares and Rights (if any) at the same time and on the same terms as the Third Party Purchaser intends to acquire Offered Interest from the Selling Shareholder, provided that such request is made within 20 Business Days of the dispatch of the Transfer Notice. Where such a request is made, the Selling Shareholder shall only be free to sell the Offered Interest to a Third Party Purchaser where such Third Party Purchaser acquires the relevant Remaining Shareholder's shares and Rights (if any) at the same time and on the same terms and conditions as the Third Party Purchaser acquires the Offered Interest from the Selling Shareholder.

7.4 Non Valid Transfers

Any transfers of shares in violation of this Article 7 shall be void and unenforceable against the Company, and the shareholder(s) making such purported transfer shall indemnify and hold the Company and other shareholders harmless from and against any taxes arising as a result of, or caused directly or indirectly by, such purported transfer. The giving of any consent to a transfer in any one or more instances shall not limit or waive the need for such consent in any other or subsequent instances.

Art. 8. Increase and Reduction of Capital. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the present Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment to the present Articles of Association.

The new shares to be issued will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the issued share capital which those shareholders are holding, who may subscribe to these new shares whether in cash or in kind.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the present Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 9. Events of Default. An Event of Default will have occurred in relation to a shareholder (in this Article 9, the «Defaulting Shareholder») where:

- (i) an Event of Insolvency occurs in relation to it; or
- (ii) it is subject to any change of Control.

If an Event of Default occurs, the Defaulting Shareholder shall notify the other shareholders as soon as reasonably practicable and, in so doing, provide such details as it reasonably can of the relevant Event of Default.

Any shareholder (a «non-Defaulting Shareholder») may give written notice (a «Default Notice») to a Defaulting Shareholder within 30 calendar days of the earlier of (i) receiving notification of the Event of Default from the Defaulting Shareholder or (ii) becoming aware of the Event of Default, require the Defaulting Shareholder either:

(iii) in the case of an Event of Insolvency and to the extent permissible under the relevant insolvency legal provisions, to sell all of the Shares and related Rights (if any) held by the Defaulting Shareholder (also «Sale Interests») to such non-Defaulting Shareholder, or any third party Qualified Investor proposed by such non-Defaulting Shareholder, at a price equal to the Fair Value of the Sale Interests (also a «Default Call Notice»); or

(iv) in the case of a change of Control, if after forty Business Days following the change of Control the Shares and Rights (if any) of the Defaulting Shareholder have not been transferred to an entity under the Control of the person who lost Control of the Defaulting Shareholder: (i) to sell all of the Shares and related Rights (if any) held by the Defaulting Shareholder (also «Sale Interests») to such non-Defaulting Shareholder, or any third party Qualified Investor proposed by such non-Defaulting Shareholder, at a price equal to 95 per cent, of the Fair Value of the Sale Interests (also a «Default Call Notice»), (ii) to purchase all the Shares and related Rights (if any) held by the non-Defaulting Shareholder (also «Sale Interests») at a price equal to 105 per cent, of the Fair Value of the Sale Interests (also a «Default Put Notice») or (iii) require the sale of all the Shares and Rights (if any) to a third party purchaser on the best terms reasonably available after a proper marketing process conducted in good faith (a «Company Sale Notice»).

If a non-Defaulting Shareholder issues a Default Call Notice the non-Defaulting Shareholder (or the third party acquirer) shall buy, and the Defaulting Shareholder shall sell, the Sale Interests. If a non-Defaulting Shareholder issues a Default Put Notice, the Defaulting Shareholder shall buy, and the non Defaulting Shareholder shall sell, the Sale Interests.

If a non-Defaulting Shareholder issues a Company Sale Notice, the Shareholders shall (i) conduct a proper marketing process and otherwise use their reasonable endeavours to identify a third party purchaser and (ii) use their reasonable endeavours to agree to the terms of the complete the sale of all of the Shares and Rights (if any) to any such third party purchaser as soon as is reasonably practicable.

For the purposes of this Article:

(A) «Control» means, in relation to a person (X), where a person (or persons acting in concert) acquires or agrees to acquire direct or indirect control (1) of the affairs of X, or (2) over more than 50 per cent, of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of X which are ordinarily exercisable in general meeting or (3) of the composition of the main board of directors or managers of X or (4) otherwise generally acquires the means to direct the management and policies of X (whether directly or indirectly). For these purposes «persons acting in concert» means, in relation to a person, persons which actively co-operate through the acquisition by them of shares in that person, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal) with a view to obtaining or consolidating Control of that person.

(B) «Event of Insolvency» means, in relation to a shareholder, that a liquidator, receiver, administrator, receiver, compulsory manager or other similar officer is appointed in relation to it or any of its assets;

(C) the «Fair Value» of any relevant shares and any related Rights (if any) which are convertible into or exchangeable for shares shall be a sum equal to that which would have been received by the selling shareholder for its shares and related Rights (if any) (on the basis that, in the case of Rights (if any), such Rights (if any) were so converted into or exchanged for shares at such time on the terms set out in the relevant Rights (if any)) together with any cash and the open market value of any other assets of the Company, on the basis that such cash and assets were distributed to its shareholders pro rata to their then current shareholdings after satisfaction of all liabilities of the Company.

The shareholders shall use reasonable endeavours to agree the Fair Value within 30 calendar days of the relevant Default Notice.

In case of disagreement as to the Fair Value of the relevant shares and related Rights (if any) by the date 30 calendar days after the date of the relevant Default Notice, the Fair Value shall, subject to the preceding provisions of this Article, be determined by an independent firm of international accountants with the assistance of a reputed property expert who, in the absence of agreement between the buying and selling shareholders at such time shall be appointed by the President of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises (or other officer appointed by him or her) in relation to the accountants and the President for the time being of the Royal Institute of Chartered Surveyors (or other officer appointed by him or her) for the property expert on the application of any such shareholder at any time after the expiry of such 30 calendar day period and who the fees of such independent accountants shall be paid by the shareholders in equal shares.

The independent accountants shall determine the Fair Value of the relevant shares and related Rights (if any) as at the date of the relevant Default Notice and on the following assumptions and bases:

(v) if the Company is then carrying on business as a going concern, the continuing in business as a going concern of that company with its assets being valued accordingly;

(vi) on the basis that, in the case of Rights (if any) which are convertible into or exchangeable for shares, such Rights (if any) were so converted into or exchanged for shares at the time of the Default Notice on the terms set out in the relevant Rights (if any) documents (as applicable);

(vii) the application in all other respects of the Accounting Policies and the principles and practices consistent with those customarily applied in the previous audited accounts of the Company unless inconsistent with generally accepted accounting practice in Luxembourg or applicable legislation, in which case the latter shall prevail.

The independent accountants shall determine the Fair Value to reflect any other factors which the independent accountants reasonably believe should be taken into account.

If any difficulty arises in applying any of these assumptions or bases then the independent accountants shall resolve that difficulty in such manner as they shall in their absolute discretion think fit.

The independent accountants must determine the Fair Value within 30 Business Days of their appointment and shall notify the shareholders of their determination.

The independent accountants shall act as an expert and not as an arbitrator and its determination shall be final and binding on the parties (in the absence of fraud or manifest error).

The independent accountants may have access to all accounting records or other relevant documents of the Company, subject to any confidentiality provisions.

Art. 10. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Statutory auditor

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of six (6) members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»).

The members of the Board of Directors will be elected by the shareholders. The directors shall be elected and removed from office by a simple majority of the shareholders. Except for the first directors to be elected and as long as the Company shall have three (3) shareholders the directors shall be elected from three (3) lists of candidates proposed separately by each shareholder; each list shall contain the names of at least three (3) candidates. The shareholders shall in general meeting elect the directors by electing two (2) directors from each list of candidates.

Each director will be appointed for a period not exceeding six years, and shall hold office until its successor is elected. The directors are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead, provided that the director elected by co-optation must be elected from a list of at least three (3) candidates presented by the shareholder who had proposed the director whose office has become vacant for election as a director.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the corporate purposes of the Company. All decisions by the Board of Directors shall be approved by a majority vote of directors present or represented, provided that:

the following matters require the affirmative vote of the directors elected from the list of candidates proposed by EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A. and VENDOME COMMERCES:

- the determination of the persons to be nominated by the Company as directors on the board of its subsidiaries;
- any decision requiring additional capital calls beyond EUR 15,000,000.-;
- any change to the financial year end or accounting policies of the Company;
- the borrowing of amounts which when aggregated with all other borrowings (or indebtedness in the nature of borrowings) would exceed EUR 100,000.-;
- the making of any loan or advance to any person, firm, body corporate or other business other than in the normal course of business and on an arms' length basis;
- the creation of any encumbrance over the assets of the Company;
- any material change in the nature of the business of the Company or the way in which its business is carried on if it is not already approved in the relevant budget;
- the appointment, removal and conditions of employment of the Company secretary or any manager, director or senior executive of the Company (other than the appointment or removal of Directors of the Company in accordance with the terms of any agreement between the shareholders and these Articles);
- the adoption of any bonus or profit-sharing scheme, any share option or share incentive scheme or employee share trust or share ownership plan or retirement benefit scheme;
- the cessation of any business operation;
- any material change to the nature or geographical area of the Company's business;
- the adoption of and amendment to any budget;
- the entry into of any contract or commitment not provided for in the relevant budget under which the Company may incur costs of EUR 100,000.- or more or which may not be fulfilled or completed within one year;
- the acquisition of any assets or property (other than in the ordinary course of business) at a total cost (per transaction) of more than EUR 100,000.-;
- the sale or disposition of any fixed assets for a total price per transaction of more than EUR 100,000.-; and
- setting or initiating any litigation or claims concerning the Company; and

All powers not expressly reserved by Article 19 of these Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Directors' Liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties;

Art. 14. Delegation of Powers, Representation of the Company, Chief Executive Officer. The directors will appoint a Chief Executive Officer («CEO»), who shall be a member, and the chairman of, the Board of Directors, from a list of candidates proposed by the shareholders. The CEO may be vested with the daily management and the

sole signatory representation of the Company within the daily management delegation as is deemed appropriate by the Board and shall have a casting vote on the Board of Directors.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will in all circumstances be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the signature of the CEO in respect of the daily management of the Company or by the joint signatures or single signature of any other persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 15. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the CEO or, if no CEO has been appointed, by any two Directors. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two of its members so require.

The CEO or a chairman pro tempore appointed by the Board of Directors by vote of the majority present at such meeting will preside at all meetings of the Board of Directors.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy. A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 17. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by person having chaired the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the CEO or chairman pro tempore and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 18. Statutory Auditor. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a statutory auditor, who need not be a shareholder.

The statutory auditor will be elected by the general meeting of shareholders, for a period not exceeding six years, and will hold office until a successor is elected. The statutory auditor is eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the exclusive power to take decisions on the following matters: (i) any change to the Company's memorandum and Articles; (ii) the appointment and removal of the Company's auditors; (iii) the adoption of the audited accounts; (iv) the presentation of any petition for winding-up or other dissolution of the Company, (v) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any shares or of any other security (including, without limitation, debt securities) or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such shares or securities; (vi) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of shares or any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any shares or other securities of that company; (vii) any change in the Company's interest in the Target, including, without limitation, any increase or decrease in its interest in the Target or any encumbrance over its interest in the Target; (viii) the entry into of any joint venture, partnership, consortium or other similar arrangement; (ix) the appointment, removal and conditions of employment of any director; (x) the sale of the Company or the Target (or any of the Target's Subsidiaries if the properties owned by the Target's Subsidiaries being sold have a value exceeding 30 per cent of the fair market value of the Target's total portfolio at the time of the Company's investment in the Target or demerger of any of its businesses or any consolidation or amalgamation with any other company; and (xi) the payment or declaration of any dividend or other distribution on account of shares in its capital.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 15th day of May at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person (a proxy) who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the CEO or a chairman pro tempore elected by the shareholders by vote of the majority of shareholders present or represented at the meeting. The chairman of the meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect a scrutineer chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders for a period not to exceed four weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders shall have the same agenda as the first one. Proxies deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the adjourned general meeting.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote shall be signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles the shareholder or its proxy to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders convened for the purpose of considering any of the matters set out in Article 19, resolutions shall be adopted by the affirmative vote of not less than 75% of the shareholders present (whether in person or by proxy) and voting on such resolutions and a quorum shall be persons representing (whether personally or by proxy) not less than 75% of all the shares issued and outstanding.

At any other general meeting of shareholders, resolutions shall be adopted by simple majority and a quorum shall be persons representing, whether personally or by proxy, [at least one half of all the shares issued and outstanding].

If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which the same quorum requirement shall apply.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of the Laws, generally accepted Luxembourg accounting practice and the accounting practices adopted from time to time by the Board of Directors («Accounting Policies»). The annual accounts shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, each share being entitled to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a unanimous resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law and Interpretation. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

These Articles shall be read to include reference to any subsidiaries of the Company where appropriate and, in particular, Article 19 also shall apply with respect to the subsidiaries of the Company and any reference to the Company shall be deemed to include a reference to a subsidiary of the Company.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in Capital (EUR)	Number of shares
1.- S.C.I. VENDOME COMMERCE prenamed	8,032.-	4,016
2.- EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A. prenamed	8,032.-	4,016
3.-TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. prenamed	15.936.-	7,968
Total	32,000.-	16,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

The first annual general meeting will thus be held in the year 2007.

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, acting as foresaid, representing the entire subscribed capital of the Company and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at six (6) the number of members of the Board of Directors and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

- Mr Mark Ashley Burton, director TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS, residing in Abu Dhabi. UAE;
- Mr Fardan Hassan Ibrahim Hassan Alfardan, director TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS, residing in Abu Dhabi, UAE;
- Mr John Verpeleti, Head of Central Europe of AXA REIM, residing in Regus House, Kalman Imre utca 1, 1054 Budapest, Hungary;
- Mr Christian Delaire, Head of Fund Management AXA REIM France, residing in Coubevoie - La Défense, France;
- Mr Pierre Goffin, Chief of Finance and Administration of AXA LUXEMBOURG S.A., residing in 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg; and
- EUROPEAN RETAIL VENTURE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Trade Register of Luxembourg under the number B 109.637, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 300, route d'Esch (R.C.S.-L N° B 65.477).

3. Resolved to establish the registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Resolved to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to such member(s) of the Board of Directors as the Board of Directors may deem fit from time to time.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) S.C.I. VENDOME COMMERCE, une société civile immobilière à capital variable constituée en France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 431 980 275 ayant son siège social à Coeur de la Défense Tour B, la Défense, 100 esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris la Défense Cedex, France, représentée par M^e Laurent Schummer en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2006;

2) EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions, constituée au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.566 ayant son siège

social 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, représentée par son general partner EUROPEAN RETAIL VENTURE représenté par M^e Laurent Schummer en vertu d'une procuration donné le 19 juin 2006;

3) TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme constituée au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous B 93.081 ayant son siège social 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M^e Laurent Schummer en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2006.

Lesdites procurations, paraphées ne vaudront par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les démarches d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les actionnaires fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination AFET (POLAND) S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dettes similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par seize mille (16.000) actions sans valeur nominale.

Les droits et obligations attachés aux actions sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou la Loi.

En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut être financée par les actionnaires par le biais de prêts ou d'avances sous forme certifiée ou non-certifiée (les «Droits») tel qu'il en sera convenu entre la Société et les Actionnaires.

Art. 6. Forme des actions, Registre des actionnaires. Les actions sont et resteront nominatives. La Société peut émettre plusieurs certificats d'actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Transfert de Parts sociales et de Droits. Aux fins du présent Article 7:

«Société Associée» signifie, relativement à quelque société que ce soit, toute société mère de telle société, toute filiale de cette société ou toute autre filiale de toute société mère (mais en ce qui concerne un actionnaire, cela exclut la Société et ses Filiales).

«Jours Ouvrés» signifie un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié au Luxembourg ou en France.

«Société Mère» signifie, relativement à une société, une société qui directement ou indirectement (i) détient la majorité des droits de vote de cette société, ou (ii) a le droit de désigner ou de révoquer une majorité de son conseil d'administration, ou (iii) contrôle seule, aux termes d'un accord formel ou tacite passé avec d'autres personnes, une majorité des droits de votes dans la seconde société.

«Filiale» signifie, relativement à une société (la première société), une société (la seconde société) dans laquelle la première société directement ou indirectement (i) détient la majorité des droits de vote de cette société, ou (ii) a le droit de désigner ou de révoquer une majorité de son conseil d'administration, ou (iii) contrôle seule, aux termes d'un accord formel ou tacite passé avec d'autres personnes, une majorité des droits de votes dans la seconde société.

Aux fins des présents Statuts, un «Investisseur Qualifié» signifie une société de bonne réputation et intégrité, qui a l'expérience et la connaissance suffisante et qui peut prendre la mesure des risques inhérents à des opérations en actions, à des emprunts ou tout autre instrument financier. Une entité sera considérée comme un Investisseur Qualifié si celle-ci ou l'entité qui contrôle plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social est un investisseur institutionnel (incluant les sociétés d'assurance et les personnes publiques). Une entité ne sera pas considérée comme un Investisseur Qualifié si une telle entité ou entité contrôlant plus de cinquante pour cent (50%) de son capital social a la nationalité d'un pays ou d'un territoire figurant sur la liste du Groupe d'Action financière telle que modifiée régulièrement, comme un pays ou territoire non-coopératif.

7.1 Limitations au Transfert et Sûreté

Tel qu'expressément stipulé dans le présent Article 7, les actionnaires ne pourront en aucune façon:

- (i) gager, hypothéquer ou conférer une sûreté sur leurs actions;
 - (ii) vendre, transférer, accorder une option sur ou disposer de quelque manière que ce soit de leurs actions ou concéder un droit sur leurs actions;
 - (iii) passer un accord sur l'exercice des droits de vote lié à leurs actions;
- sans l'accord écrit préalable, dans chacun de ces cas, des autres actionnaires.

7.2 Transfert à des Sociétés Associées

Tout actionnaire peut, à tout moment, transférer toutes (et non une partie seulement) ses actions et Droits (le cas échéant) à une Société Associée en le notifiant à l'avance par écrit aux autres actionnaires. L'associé vendant restera responsable conjointement avec la Société Associée à laquelle les actions et Droits (le cas échéant) auront été transférés. Une Société Associée doit avoir l'obligation de retransférer immédiatement lesdites actions et Droits (le cas échéant) à l'actionnaire qui les lui a transférées ou à une autre Société Associée de cet actionnaire si la qualité de Société Associée de cette société disparaît.

7.3 Droit de Première Offre

Si un actionnaire (l'«Actionnaire Vendeur»), à tout moment après le premier anniversaire de l'acquisition par la Société d'un intérêt dans A-R SHOPPING CENTERS, S.à r.l. (la «Cible»), souhaite vendre toutes (et non une partie seulement) de ses actions et Droits (le cas échéant) que lui ou ses Sociétés Associées détiennent (ensemble, les «Intérêts Offerts»), il devra au préalable faire une offre aux autres actionnaires (les «Autres Actionnaires») en la forme d'une notification écrite irrévocable (la «Notification de Transfert»), envoyée aux Autres Actionnaires et à la Société en copie comportant (i) les détails des Intérêts Offerts, (ii) le prix des Intérêts Offerts, (iii) la valeur estimée des investissements dans la Cible ainsi que (iv) tout autre condition que l'Actionnaire Vendeur est prêt à accepter (ensemble, les «Conditions»). Les Autres Actionnaires, dans les 20 Jours Ouvrés suivants l'envoi de la Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre»), pourront accepter ou refuser l'offre par une notification écrite à l'Actionnaire Vendeur (une «Notification d'Acceptation»), étant entendu que l'offre ne pourra être acceptée ou refusée que dans son intégralité seulement.

S'il accepte une offre, l'Autre Actionnaire enverra une notification écrite à l'Actionnaire Vendeur et à la Société de l'acceptation de l'offre en considération des Intérêts Offerts. Si un seul Autre Actionnaire accepte l'offre, celui-ci achètera tous les Intérêts Offerts. Si deux Autres Actionnaires acceptent l'offre, ils achèteront les Intérêts Offerts sur la base d'un pro rata calculé en fonction de leurs actions et de leurs Droits (le cas échéant). Toute vente d'un Intérêt Offert sera effectuée au prix et selon les informations contenus dans la Notification de Transfert.

Si aucun des Autres Actionnaires n'accepte l'offre au regard des Intérêts Offerts, ou si les Autres Actionnaires ne répondent pas à l'offre avant la Date Limite de l'Offre, l'Actionnaire Vendeur sera libre (dans les conditions du présent Article) de vendre l'Intérêt Offert (dans sa totalité uniquement) à un tiers qui sera un Investisseur Qualifié (un «Tiers Acheteur») à un prix qui ne pourra être inférieur à 95 pour cent de celui initialement proposé aux Autres Actionnaires, et dans des conditions qui ne seront pas plus favorables à celles contenues dans les Conditions, pendant une période de 6 mois à compter de la Date Limite de l'Offre, faute de quoi l'Actionnaire Vendeur sera dans l'obligation à nouveau de suivre la procédure de cet Article s'il souhaite vendre les Intérêts Offerts après la période de 6 mois.

Chaque Autre Actionnaire pourra requérir du Tiers Acheteur que celui-ci achète toutes ses actions et tous ses Droits (le cas échéant) en même temps et aux mêmes conditions que celles auxquelles le Tiers Acheteur entend acquérir l'Intérêt Offert de l'Actionnaire Vendeur, pour autant que la demande lui est faite dans les 20 Jours Ouvrés de l'envoi de la Notification de Transfert. Si une telle demande est formulée, l'Actionnaire Vendeur ne pourra vendre l'Intérêt Offert à un Tiers Acheteur que si ce dernier achète également, en même temps et dans les mêmes conditions que la vente de l'Intérêt Offert par l'Actionnaire Vendeur, les actions et les Droits (le cas échéant) de l'Autre Actionnaire qui a formulé la demande.

7.4 Transferts Invalides

Tout transfert d'actions effectué en violation du présent Article 7 sera réputé nul et inopposable à la Société, et l'(es) actionnaire(s) ayant effectué un tel transfert devra (devront) indemniser et garder la Société quitte de toute charge fiscale qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un tel transfert. Un accord donné à un transfert dans un ou plusieurs cas d'espèce ne limite ni ne supprime en rien la nécessité d'un accord dans tout autre cas d'espèce.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 9. Défaillance d'un actionnaire. Il y aura défaillance d'un actionnaire (au sens de cet Article 9, l'«Actionnaire Défaillant») si:

- (i) l'Actionnaire Défaillant devient insolvable; ou
- (ii) l'Actionnaire Défaillant fait l'objet d'un changement de contrôle.

En cas de défaillance, l'Actionnaire Défaillant le notifiera aux autres actionnaires aussi rapidement que possible et, ce faisant, leur fournira les éléments d'information qu'il aura alors à sa disposition sur le cas de défaillance. Tout actionnaire (l'«Actionnaire Restant») pourra demander sous 30 jours une notification écrite (la «Notification de Défaillance») de l'Actionnaire Défaillant afin de (i) recevoir une notification de la défaillance de l'actionnaire, ou (ii) afin d'être prévenu de la défaillance de l'actionnaire et lui demander:

(i) en cas d'insolvabilité et dans les limites de la législation sur les procédures collectives applicable, de vendre audit Actionnaires Restant ou à tout tiers Investisseur Qualifié sur proposition de l'Actionnaire Restant toutes les Parts Sociales et les Droits (le cas échéant) qui y sont attachés détenus par l'Actionnaire Défaillant (les «Intérêts Vendus») à un prix équivalent à la Juste Valeur des Intérêts Vendus (la «Notification de Vente de la Société»); ou

(ii) en cas de changement de Contrôle, si passé un délai de quarante jours après le changement de Contrôle des actions et des Droits (le cas échéant) qui y sont attachés de l'Actionnaire Défaillant n'ont pas été transférés à la personne qui est sous le Contrôle de la personne qui a perdu le Contrôle de l'Actionnaire Défaillant: (i) de vendre toutes les actions et les Droits (le cas échéant) qui y sont attachés détenus par l'Actionnaire Défaillant ou par un tiers Investisseur Qualifié sur proposition de l'Actionnaire Défaillant, à un prix égal à 95 pour cent de la Juste Valeur des Intérêts Vendus (la «Notification de Vente de la Société»), (ii) d'acheter toutes les actions et les Droits (le cas échéant) qui y sont attachés détenus par l'Actionnaire Défaillant (également les «Intérêts Vendus») à un prix égal à 105 pour cent de la Juste Valeur des Intérêts Vendus (la «Notification d'Achat à l'Actionnaire Défaillant»), ou (iii) demander la vente de toutes les actions et Droits (le cas échéant) attachés à un tiers acheteur aux meilleures conditions raisonnablement existantes à la suite d'une procédure d'évaluation conduite de bonne foi.

Si un Actionnaire Restant envoie une Notification d'Achat à l'Actionnaire Défaillant, l'Actionnaire Restant (ou le tiers acquéreur) achètera, et l'Actionnaire Défaillant vendra, les Intérêts Vendus. Si un Actionnaire Restant émet une Notification de Vente à l'Actionnaire Défaillant, l'Actionnaire Restant (ou le tiers acquéreur) vendra, et l'Actionnaire Défaillant achètera, les Intérêts Vendus.

Si un Actionnaire Défaillant envoie une Notification de Vente de la Société, les Actionnaires (i) feront une évaluation adéquate et s'efforceront de trouver un tiers acheteur et (ii) s'efforceront également de faire accepter dans leur entièreté les conditions de la vente audit tiers acheteur de toutes les actions et les Droits (le cas échéant) qui y sont attachés, dans un temps raisonnable.

Aux fins du présent Article:

(A) «Contrôle» signifie, relativement à une personne (X), si une personne (ou plusieurs personnes agissant ensemble) acquiert ou accepte d'acquérir un contrôle direct ou indirect (1) des affaires de X, ou (2) de plus de 50 pour cent du total des droits de votes exerçables en assemblée générale conférés par l'ensemble des Parts sociales émises du capital de X ou (3) de la composition du principal conseil d'administration de X ou (4) ou acquiert d'une manière générale la possibilité d'influer sur la direction et la stratégie de X (directement ou indirectement). Dans cette perspective, «personnes agissant ensemble» signifie, relativement à une personne, des personnes qui coopèrent activement à leur acquisition des Parts sociales de cette personne, selon un accord expresse ou tacite, en vue d'obtenir ou de consolider le contrôle de cette personne.

(B) «Insolvabilité» signifie, concernant un actionnaire, qu'un liquidateur, administrateur judiciaire, curateur ou toute autre personne d'une qualité similaire y a été nommée, ou a été nommé pour une parties de ses biens.

(C) la «Juste Valeur» de toute action ou de tout Droit (le cas échéant) qui serait convertible ou échangeable contre des actions doit être considérée comme la somme égale à celle qui aurait été reçue par l'Actionnaire Vendeur pour ses actions et ses Droits (le cas échéant) (en tenant compte du fait que, en ce qui concerne les Droits (le cas échéant), ceux-ci ont bien été, au même moment, convertis ou échangés contre des actions selon les conditions propres à chaque Droit (le cas échéant)) avec tout paiement en cash ainsi que pour la valeur de marché de tout actif de la Société, en tenant compte du fait que de tels paiements en liquide et actifs ont été distribués aux actionnaires au pro rata de leur participation après le désintéressement des créanciers de la Société. Les actionnaires s'efforceront d'accepter la Juste Valeur dans les 30 jours de la Notification de l'Actionnaire Défaillant.

En cas de désaccord sur la Juste Valeur des actions concernées et des Droits (le cas échéant) y afférant passé le délai de 30 jours suivant la Notification de l'Actionnaire Défaillant, la Juste Valeur sera déterminée, dans le respect des dispositions du présent Article, par une entreprise indépendante d'auditeurs internationaux qui, en l'absence d'accord entre les actionnaires vendeurs et les actionnaire acheteurs à une telle date, sera désigné par the Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, Luxembourg, (ou toute autre personne désignée par lui) en ce qui concerne les comptables, et par le Président actuel du Royal Institute of Chartered Surveyors (ou toute autre personne désignée par lui) en ce

qui concerne sur demande de tout actionnaire concerné passé le délai de 30 jours, et dont les honoraires seront payés par tous les actionnaires à hauteur d'un même montant chacun.

Les auditeurs indépendants détermineront la Juste Valeur des actions concernées et des Droits (le cas échéant) y afférent à la date de ladite Notification de l'Actionnaire Défaillant et sur la base des considérations suivantes:

(i) Si la Société [ou quelconque de ses filiales] poursuit une activité, il sera tenu compte de la valeur de cette activité ainsi que de ces actifs.

(ii) En tenant compte du fait que, dans le cas de Droits (le cas échéant) qui seraient convertis ou échangeables contre des actions, ceux-ci ont bien été, au même moment, convertis ou échangés contre des actions selon les conditions propres à chaque Droit (le cas échéant) (lorsque cela est applicable).

(iii) l'application pour le reste des règles et principes comptables en vigueur et appliqués lors des précédents audits de la Société, à moins qu'il s'avère que de tels règles et principes comptables ne soient pas pertinents au regard de la pratique et de la législation luxembourgeoises auquel cas ces dernières prévaudront.

Les réviseurs indépendants détermineront la Juste Valeur en considération de tout autre facteur qu'il leur semblera raisonnable de prendre en compte.

Si les réviseurs indépendants rencontrent une difficulté dans l'application des considérations qui précèdent, ils pourront résoudre cette difficulté d'une manière qu'ils choisiront discrétionnairement.

Les réviseurs indépendants devront déterminer la Juste Valeur dans les 30 jours de leur désignation et feront notification aux actionnaires de leur détermination. Les réviseurs indépendants interviendront en qualité d'expert et non en qualité d'arbitre. Leur détermination sera finale et les parties s'engagent à s'y soumettre (sauf fraude ou erreur manifeste).

Les réviseurs indépendants pourront avoir accès à tous les livres et documents comptables de la Société, dans le respect de leur confidentialité.

Art. 10. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 11. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de six (6) membres, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par les actionnaires. Les administrateurs ne seront élus et révoqués que par un vote unanime de tous les actionnaires. A l'exception du premier Conseil d'Administration et aussi longtemps que la Société aura trois (3) actionnaires, les administrateurs seront élus sur la base de trois (3) listes de candidats établies séparément; chaque liste comportera les noms d'au moins trois (3) candidats. Les actionnaires éliront les administrateurs en assemblée générale par l'élection de deux (2) administrateurs de chaque liste de candidats.

Les Administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier la cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration, en tenant compte du fait que l'administrateur élu par cooptation doit être élu à partir d'une liste d'au moins trois (3) candidats présentés par l'actionnaire qui avait proposé l'administrateur dont le poste est devenu vacant.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Toutes les décisions du Conseil d'Administration seront adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés, en tenant compte du fait que:

pour les matières suivantes, aucune décision ne pourra être prise sans un vote positif des administrateurs élus à partir des listes de candidats de EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A. et de Vendôme Commerces:

- le choix des personnes qui doivent être nommées par la Société comme administrateurs dans ses filiales;
 - toute décision nécessitant un besoin de capital additionnel d'un montant supérieur à 15.000.000,- EUR;
 - toute modification de la clôture de l'exercice social ou des politiques comptables de la Société;
 - l'emprunt de sommes qui, ensemble avec les autres sommes déjà empruntées (ou endettement sous forme d'emprunt) par la Société, s'élèveraient au delà de 100.000,- EUR;
 - l'octroi d'un prêt ou d'une avance à toute personne, entreprise, corps social ou activité autrement que dans le cadre normal des affaires et sur la base d'un statut identique;
 - la création de toute sûreté sur les biens de l'entreprise;
- tout changement significatif dans la nature de l'activité de la Société ou dans la manière de mener cette activité si cela n'est pas encore approuvé dans le budget correspondant;
- la désignation, la révocation et les conditions de travail du secrétaire de la Société ou de tout gérant, administrateur ou membre exécutif sénior (autre que la désignation ou la révocation des administrateurs de la Société au termes de tout accord entre actionnaires et les présents Statuts);
 - l'octroi d'un bonus ou d'un partage des bénéfices ou d'options ou des mesures d'incitations basées sur des actions ou d'un trust entre employés actionnaires ou d'un programme de détention des actions ou d'un plan pour des bénéfices liés à la retraite;
 - la cessation de toute activité;
 - tout changement substantiel de la nature ou de la zone géographique de l'activité de la Société;

- l'adoption ou la modification de tout budget;
- la passation d'un contrat ou d'un accord non prévu dans le budget correspondant qui engagerait la Société pour un montant supérieur à 100.000,- EUR et qui se prolongerait au-delà d'un an;
- l'acquisition de toute valeur ou bien (autrement que dans le cadre normal des affaires) pour un montant total (par transaction) de plus de 100.000,- EUR;
- la vente ou la disposition de tout valeur fixe pour un montant total par transaction de plus de 100.000,- EUR; et
- les actions et procédure lancées contre ou par la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par l'article 19 des présents Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Responsabilité du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque administrateur est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société, Président Directeur Général. Les administrateurs nommeront un Président Directeur Général («PDG»), qui sera membre et président du Conseil d'Administration, à partir d'une liste de candidats proposées par les actionnaires. Le PDG pourra avoir la charge de la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature dans le cadre de ladite gestion journalière si le Conseil considère que cela est nécessaire et aura une voix prépondérante au Conseil d'Administration.

Le conseil d'Administration peut aussi déléguer d'autres pouvoirs spéciaux, donner des mandats ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature du PDG dans la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du PDG ou si aucun PDG n'a été désigné, par deux administrateurs. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président-Directeur-Général ou un président pro tempore désigné par un vote à la majorité des membres présents du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions

du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le PDG ou par le Président pro tempore et le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 18. Commissaires aux comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs pour prendre des décisions dans les domaines suivants: (i) toute modification du mémorandum de la Société et des Statuts; (ii) la désignation et la révocation des commissaires aux comptes de la Société; (iii) l'adoption des comptes annuels; (iv) la présentation d'une demande liquidation ou de dissolution de la Société; (v) la modification du capital social ou la création, l'allocation ou l'émission d'actions ou de garanties (incluant, sans limitation, des garanties sur créance) ou de toutes options ou droits de souscrire ou de convertir un instrument en actions ou de garantie; (vi) toute réduction du capital social ou variation des droits attachés aux actions de quelque classe que ce soit ou l'achat ou le rachat par la Société ou l'une de ses filiales des actions et garanties de cette Société; (vii) toute modification des intérêts de la Société dans A-R SHOPPING CENTERS, S.à r.l., incluant, sans limitation, toute augmentation ou diminution de ses intérêts dans A-R SHOPPING CENTERS, S.à r.l. ou toute sûreté grevant ses intérêts dans A-R SHOPPING CENTERS, S.à r.l.; (viii) l'entrée dans une joint venture, dans un partenariat ou dans un consortium ou tout autre accord similaire; (ix) la désignation, la révocation ou les conditions de travail de tout administrateur; (x) la vente de la Société ou de la Cible (ou de quelconque de des filiales de la Cible si les biens possédés par ses filiales vendues ont une valeur supérieure à 30 pour cent de la valeur raisonnable du marché du portefeuille total de la Cible au moment de l'investissement de ma Société dans la Cible ou la cession d'une quelconque de ses activités ainsi que toute consolidation ou fusion avec une autre société; et (xi) le paiement ou la déclaration de tout dividende ou distribution en rémunération d'actions détenues dans son capital.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'adminis-

tration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le PDG ou par un Président pro tempore élu par les actionnaires par un vote à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion. Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par la Loi.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires fixée en considération de l'article 19 des présents Statuts, les résolutions seront adoptées par un vote positif d'au moins 75% des actionnaires présents (ou représentés) et votant les dites résolutions et le quorum sera d'au moins 75% des actions émises.

Lors de tout autre assemblée générale des actionnaires, les résolutions seront adoptées par une simple majorité et le quorum sera d'au moins la moitié des actions émises.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable et interprétation. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les présents Statuts seront interprétés en prenant en considération l'existence de filiales de la Société, et particulièrement l'Article 19 s'appliquera également aux filiales de la Société et toute référence à la Société doit être interprétée comme comprenant une référence à une filiale de la Société.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré (EUR)	Nombre d'Actions
1.- S.C.I. VENDOME COMMERCES prénommée.	8.032,-	4.016
2.- EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE S.C.A. prénommée	8.032,-	4.016
3.- TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. prénommée	15.936,	7.968
Total	32.000,-	16.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2006. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, agissant comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à six (6) le nombre des administrateurs et de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

- M. Mark Ashley Burton, directeur de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS, demeurant à Londres, Royaume-Uni;

- M. Farddan Hassan Ibrahim Hassan Alfaradan, Directeur de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS, demeurant à Abu Dhabi, EAU;

- M. John Verpeleti, Président de AXA REIM Europe Centrale, demeurant à Regus House, Kalman Imre utca 1, 1054 Budapest, Hongrie;

- M. Christian Delaire, Chef du Fond d'Investissement AXA REIM France, demeurant à Coubevoie - La Défense, France;

- M. Pierre Goffin, Directeur Administratif et Financier de AXA LUXEMBOURG S.A., demeurant 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;

- EUROPEAN RETAIL VENTURE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée au Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.637 ayant son siège social 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

2. Décidé de nommer les personnes suivantes commissaires aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (R.C.S.-L N° B 65.477).

3. Décidé de fixer le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Décidé d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à tel(s) membre(s) du conseil d'administration que celui-ci jugera appropriés de temps à autre.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 93, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2006.

Signature.

(073534.3/206/1046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GOLDENBURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 76.565.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071763.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LORBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du vin.
R. C. Luxembourg B 87.053.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**C.T.P.T.I., CONSEIL TECHNIQUE ET PLANIFICATION DE TRAVAUX INDUSTRIELS,
Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 101.644.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071821.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SOFEA S.A., SOCIETE FINANCIERE EUROPEAN APPRAISERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 78.023.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071823.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 21.449.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour ELECTROFINA S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073427.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CREASOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 105.834.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071825.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MYKHERINOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 66.477.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071830.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

NOGA S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.682.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071833.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MATERIAUX D'AUTREFOIS, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 94.054.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071836.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 148.752,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 38.854.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2006 que la démission de COMPTA-BILUX S.A. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat.

La société KOHNEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073653.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LOS INDIOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 78.871.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071872.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 72.501.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ALBEMARLE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.778.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

G3F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R. C. Luxembourg B 117.842.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. René Franceschetti, Président de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 2bis, allée du Parc aux Couvents,

2. Magali Georget, secrétaire, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 2bis, allée du Parc aux Couvents, tous deux représentés par Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 20 juin 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instruant et par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: G3F S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiaire d'achat et de vente d'équipements de production industriels. L'intermédiaire d'achat et de vente pour tous produits de commerce. Le conseil et le recrutement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière de la société, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit. Elle peut également autoriser la distribution de dividendes intérimaires.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- René Franceschetti, susdit, quatre-vingt-dix actions	90
2.- Magali Georget, susdite, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de sa constitution pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. René Franceschetti, Président de sociétés, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 2bis, allée du Parc aux Couvents.
2. Magali Georget, secrétaire, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 2bis, allée du Parc aux Couvents.
3. Sylvain Redeler, chef comptable, demeurant à F-57050 Le-Ban-Saint-Martin, 28, rue de la Côte.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: EWA REVISION S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3201 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes,

et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Reding, R. Arrendorff.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2006, vol. 470, fol. 62, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 juillet 2006.

R. Arrendorff.

(073743.4/218/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOLLAND PARK ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 95.382.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LISTRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.361.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LISTRO HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(073470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83742

LUX CHEMICAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 103.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072221.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DIKAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 69.767.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CADRANOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 99.053.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DECOR 2000 - RENOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 21, Op der Hekt.
R. C. Luxembourg B 102.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04567, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072237.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ETOILE PREMIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 163.700,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.120.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 29 mars 2006

Résolution

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activite Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETOILE PREMIERE, S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073651.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

I.T.M.A. S.A., I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04562, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072242.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

NORD-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 23.949.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

STARSUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Zone Industrielle In den Allern.
R. C. Luxembourg B 107.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04570, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072250.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AIR FILTERS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 54.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04575, ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072258.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MATRIX ST ETIENNE HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 113.591.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 juin 2006

- En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 20 juin 2006, MATRIX GERMAN PORTFOLIO No 1 HOLDCO, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales à la société MATRIX EPH, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

H.-P. Schut

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073667.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOLUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072357.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BI-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 106.665.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 110.174.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072504.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MOST QUATTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 91.942.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 2 mai 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) - 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Federico De Vittori, avocat, CH-6900 Lugano, Viale Stefano Franscini, 17, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12 avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / E. Giacometti

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077861.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CLORIDAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 79.823.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mercredi 7 juin 2006 à Luxembourg, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 juillet 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Festa, employé, demeurant à Rivolta d'Adda, Via E. Maiorana n. 28; Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Firorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour une durée de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077872.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MONDELTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 117.847.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ici représentée par Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juillet 2006.

2.- LOUV, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Mademoiselle Noëlle Piccione, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 juillet 2006.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Chapitre 1^{er}. - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de MONDELTON S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Art. 7. Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 17.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale des actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et à ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Chapitre III. - Conseil d'administration

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération, attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Art. 15. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 16. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 18. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les Parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1.- SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	7.499
2.- LOUV, S.à r.l., prénommée, une action	1
Total: sept mille cinq cents actions	7.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

83749

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à environ onze mille euros (EUR 11.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Ont été nommées comme membres du conseil d'administration:
 - a) DMC, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.314,
 - a) EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.313,
 - c) LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 89.272.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.
5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Piccione, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 98, case 11. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

E. Schlessner.

(073918.3/227/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ETOILE DEUXIEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 241.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue le 29 mars 2006

Résolution

L'assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006

ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activite Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETOILE DEUXIEME, S.à r.l.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073649.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BAIN CAPITAL INTEGRAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.842.

Acte constitutif publié à la page 4689 du Mémorial C n° 98 du 24 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072505.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BAIN CAPITAL INTEGRAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.841.

Acte constitutif publié à la page 4681 du Mémorial C n° 98 du 24 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072507.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TELEKURS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A.I. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 38.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(073447.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LBC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073455.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTERCAPITAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 79.634.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2006 que le mandat des administrateurs Robert Bergild, Bart Zech et Roeland P. Pels, et du commissaire au compte ELPERS & Co REVISEURS d'ENTREPRISES est renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073687.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FORAGE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 68.772.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signatures.

(073458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

TURF DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.966.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TURF DEVELOPPEMENT

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

(073465.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICHELLE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073469.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ATARAXIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.217.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATARAXIE HOLDING S.A.

F. Mesenburg / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

- / Signature

(073471.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.553.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(073472.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 68.340.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08319, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073501.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

FMP ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073516.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.529.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HAKAPI CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.033.

—
Rectification du bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Rectification du bilan déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, le 21 février 2003, sous le n° L030002982.4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

B & B INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 93.538.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04300, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(073716.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CENTRAL ASIAN FLOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 103.519.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION HERSCHBACH FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7662 Medernach, 29, rue d'Ermsdorf.
R. C. Luxembourg B 93.172.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION HERSCHBACH FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(073559.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

A & G INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 82.548.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion Conseil d'administration tenue en date du 21 juin 2006 que:

Delibération

Le Conseil d'administration renouvelle Monsieur Angelo Boscolo, directeur de société, demeurant professionnellement au 47, Via Uruguay I-35020 Padova aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques, pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour la société

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073722.5//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

A & G INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 82.548.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 21 juin 2006 que:

Délibérations

L'Assemblée renouvelle les mandats des Administrateurs ainsi que du Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012 comme suit:

- Administrateur: Monsieur Angelo Boscolo, directeur de société, demeurant professionnellement au 47, Via Uruguay, I-35020 Padova,

- Administrateur: Monsieur Giorgio Boscolo, entrepreneur, demeurant professionnellement au 47, Via Uruguay, I-35020 Padova,

- Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

- Commissaire aux comptes: ELITIUS & ASSOCIES S.A. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073722.4//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

A & G INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 82.548.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04297, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour la société

Le Conseil d'Administration

Signature

(073720.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

CARREFOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.782.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073576.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION SOCIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.377.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(073579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMFORT IMMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 55.011.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 13. Juni 2006

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Die Mitglieder des Verwaltungsrates wählen einstimmig Herrn Waldemar Kronauer zum Administrateur-délégué.

Luxemburg, den 13. Juni 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(073788.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.121.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07888, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL YACHT AND MOTOR CHARTER SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

(073619.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

EMERALD MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.375.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07890, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERALD MARITIME S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073621.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

AMETHYST MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.521.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07893, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMETHYST MARITIME S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073624.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 juin 2006 à 16.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Stéphane Robert,
- M. Jean Quintus,
- M. Joseph Winandy,

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de V.O.CONSULTING LUX S.A., Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Copie certifiée conforme

ACMAR INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073690.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83756

PEARL MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 85.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07897, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEARL MARITIME S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073626.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOL-MARITIME I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 44.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07900, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOL-MARITIME I S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073628.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HOL-MARITIME II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 44.970.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOL-MARITIME II S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073630.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

VIP DOMOTEC BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 66.637.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2006

Les actionnaires de la société anonyme VIP DOMOTEC BENELUX S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société, le 2 mai 2006, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- Nomination de Monsieur Claude Riganelli, directeur commercial, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009.
- Le nouvel administrateur et administrateur-délégué déclare accepter ses mandats.
- La société est engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle d'un administrateur-délégué qui dispose, dans tous les cas, d'un droit de cosignature obligatoire.

Leudelange, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073692.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

83757

HOL-MARITIME III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 44.971.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOL-MARITIME III S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(073632.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

PENINSULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.658.

RECTIFICATIF

Erratum à l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006

Une erreur s'est glissée dans la modification au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée le 12 juin 2006, référence: LSO-BR03088, déposé le 19 juin 2006, L060057199.05, en voie de publication.

Il y a lieu de lire:

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073656.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 971.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 110.450.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 juin 2006

- En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 20 juin 2006, MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE (UK) Ltd., une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à One Jermyn Street, London SW1Y 4UH a transféré l'intégralité de ses parts sociales à la société MATRIX EPH, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

H.-P. Schut

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073668.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOFTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7417 Brouch, 7, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 60.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073698.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.964.

Suite à la démission de Monsieur Marc-André Bechet en date du 19 mai 2006 et à la cooptation de Monsieur Didier Deleage en remplacement en date du 20 mai 2006, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Javed Ahmad, Director, Amanah Finance, HSBC BANK PLC, 8, Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom,

- Monsieur Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, 10th floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Central, Hong Kong,

- Monsieur Didier Deleage, Directeur des Opérations, Directeur Général Adjoint, HSBC INVESTMENTS (FRANCE), 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08, France,

- Monsieur Bryan Greener, Head of Product Management, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD., 8 Canada Square, 21st floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, England,

- Monsieur Mukhtar Hussain, Chief Executive, HSBC FINANCIAL SERVICES (MIDDLE EAST) LTD, HSBC Building, 3rd Floor, 312/45 Al Suq Road, Bur Dubai, United Arab Emirates.

Pour HSBC AMANAH FUNDS

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073695.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 68.292.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A. qui s'est tenue en date du 28 juin 2006 au siège social que:

Monsieur Claude Henriod ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Jeffrey Davies, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073696.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 101.309.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C n° 847 du 18 août 2004.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 7 juin 2006 que la décision suivante a été prise à l'unanimité pour la société GINCO S.A.:

- Monsieur Julien Alfredo Fellmann, domicilié au 9, place Dargent à L-1413 Luxembourg a été nommé comme deuxième administrateur-délégué de la société au 7 juin 2006.

De ce fait, Monsieur Julien Alfredo Fellmann, obtient le même pouvoir de signature que le premier administrateur-délégué.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour la société GINCO S.A.

COMPTIS S.A.

J. Muller / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09636. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073731.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

GOODISON REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 84.487.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ03020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

LUX INVESTMENTS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 103.611.

—
Le bilan clos au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, S.à r.l.

Signature

(073751.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

OMNICOM LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07710, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074186.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

OMNICOM LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07702, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074187.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

OMNICOM LUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 67.636.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07697, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(074185.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

83760

WORLD MOTORS RED S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 115.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 juillet 2006.

P. Bettingen

Notaire

(073772.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOCIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix.
R. C. Luxembourg B 42.031.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(073791.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.663.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06434, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073796.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

SOMAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.999.

Statuts coordonnés rectificatifs d'une erreur matérielle en date 22 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(073809.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

OBLIHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.875.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

(073903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2006.
